

ENERGIES RENOUVELABLES – USA - ACTUALITES

Ceux qui étaient présents ce jour-là se souviennent peut-être qu'avant les vacances, j'ai parlé d'un numéro, paru en avril, de la revue américaine Time. Celui-ci comportait plusieurs articles consacrés au progrès dans la société américaine de la préoccupation écologique. Selon cette revue, en effet, nous sommes à un moment charnière dans la recherche de solutions au réchauffement climatique.

Pendant longtemps, aux USA, ce sujet a été essentiellement une préoccupation de l'administration. Les milieux d'affaires sont venus seulement récemment s'y intéresser. Un flot de rapports émanant d'institutions financières sont venues alerter sur les conséquences de l'inaction. Des personnalités importantes, tels Bill Gates, ont relayé ce message en direction des milieux d'affaires.

En conséquence, entre 2012 et 2014, les investissements américains consacrés à l'écologie ont doublé pour atteindre 7 milliards de dollars.

Dans le même temps, des responsables politiques ont essayé d'impliquer les milieux d'affaires dans un cercle vertueux : si le secteur privé s'impliquait davantage dans l'écologie, cela amènerait l'administration à faire plus, ce qui à son tour pousserait les entreprises à augmenter leurs efforts.

Cela a abouti au fait qu'en 2015, dans le cadre de l'Accord de Paris, un groupe de responsables économiques a demandé à être impliqué dans la lutte contre les émissions de gaz intervenant dans le réchauffement climatique.

Un an plus tard, Donald Trump a commencé à agir contre les règles imposées et a dénoncé la participation des Etats-Unis à l'Accord de Paris. Immédiatement, 20 entreprises appartenant aux 500 entreprises du classement Fortune ont déclaré qu'elles continuaient à participer à la lutte contre le réchauffement. A la fin du mandat de Trump, 2500 entreprises avaient rejoint ce groupe. Quand le président Macron a organisé, en 2017, un sommet sur le climat, les entreprises qui se sont déclarées partie prenante représentaient 68 milliards d'investissement.

Lors de la réunion, tenue à Glasgow l'année dernière, à laquelle participaient environ 40 000 personnes, la représentation des entreprises privées était massive. Les milieux d'affaires ont d'ailleurs demandé que les discussions lors des sommets ne soient plus réservées aux représentants des Etats mais impliquent les milieux économiques. Les sommets risquent de se transformer en Congrès professionnels.

Aux Etats-Unis, beaucoup d'entreprises, sous la pression de leurs employés, de leurs clients et de leur actionnariat, cherchent à réduire leurs émissions de carbone. Toutefois, on en est seulement au démarrage.

Des investissements privés énormes vont être consacrés à l'utilisation de l'hydrogène.

Mais des efforts beaucoup plus importants semblent devoir être consacrés aux techniques que l'on maîtrise déjà, en particulier l'éolien et le solaire, lesquels sont déjà souvent plus rentables que les techniques actuelles.

A partir du moment où les milieux d'affaires voient un intérêt économique à modifier ou à réduire leur consommation énergétique, les choses peuvent grandement s'accélérer. Pour résumer, les entreprises américaines s'intéressent de plus en plus à l'écologie car elles ont compris qu'à travers ces nouvelles techniques, elles pouvaient « faire du dollar »

Un autre numéro de la revue Time vient de paraître- il est daté du 26 septembre. Il reprend ces idées en fournissant des exemples pratiques. Il étudie plus particulièrement le cas de la société Amazone. D'après l'auteur de l'article, celle-ci est la plus avancée en matière d'écologie mais d'autres la suivent de près.

C'est en 2019 que la société a décidé de réduire à zéro ses émissions de carbone à l'horizon 2030. Puis celle limite a été portée ensuite à 2040 car il a paru nécessaire d'électrifier le parc de camions. 2040, c'est malgré tout dix ans avant la date fixée par l'Accord de Paris (2050). Pour cela, Amazone doit se convertir à l'électricité renouvelable pour la gestion de ses énormes entrepôts. L'effort doit aussi porter sur le fonctionnement de son système internet (ce sont environ 2/3 des Américains qui sont clients d'Amazone). Il lui faut surtout passer à l'électrique pour son énorme parc de véhicules et d'avions (Amazone prévoit l'électrification de quelque 100.000 véhicules de livraison).

Cette société ne produit pas d'électricité elle-même ; elle l'achète à des entreprises qui gèrent des fermes solaires ou des réseaux d'éoliennes. Ce qui est original, c'est qu'il existe des contrats d'exclusivité à long terme, Amazone achetant la totalité de la production de telle ou telle entreprise produisant de l'électricité renouvelable. L'entreprise en question, ayant ses débouchés garantis n'a aucune difficulté pour obtenir des prêts auprès des banques, en vue de financer ses investissements. C'est ce que, en langue anglaise, on appelle une « joint venture ».

D'autres très grosses entreprises, ayant d'importants besoins en électricité, suivent le même chemin. L'article cite des sociétés telles Google, Facebook, Microsoft qui exploitent d'énormes data centers. L'article cite également des grands magasins tels que Walmart.

A noter qu'à ce niveau, il n'y a pas recherche de nouvelles sources d'énergie renouvelable. On utilise des techniques fiables (air et soleil) qui ont prouvé leur rentabilité.

A la lecture de l'article, j'ai découvert avec étonnement que c'était la société française Engie qui apportait sa technicité à Amazone.

x x x

Cela me procure une liaison facile avec ce dont je veux vous parler maintenant : le développement en France des énergies renouvelables.

Cela se fait dans la douleur, notamment en raison de procédures administratives interminables. A l'heure actuelle, nous sommes coincés car on a réduit notre production nucléaire, celle-ci devant être remplacée à terme par des énergies renouvelables. Mais en cette matière, nous avons pris beaucoup de retard par rapport à nos engagements auprès de l'Union Européenne.

Par exemple, en 2022, on vient seulement d'inaugurer le premier parc éolien en mer, près de Saint-Nazaire alors que le premier parc éolien danois a été mis en fonctionnement en 1991. Ajoutons qu'il a fallu 11 ans pour aboutir à Saint-Nazaire à un début de fonctionnement du parc.

En France, les projets concernant les énergies renouvelables connaissent des retards importants dans leur mise en œuvre. Cela est dû essentiellement d'une part aux lourdeurs administratives et d'autre part aux procédures juridiques entamées par les riverains.

Je voudrais illustrer cela par deux exemples.

x x x

Premier exemple. Il se trouve que j'ai des petits cousins, agriculteurs dans le Cher. On leur a proposé de louer une de leurs parcelles pour y installer des panneaux solaires. Ils ont

tout de suite accepté car c'est assez rémunérateur. En outre, ce projet correspond aux exigences des écologistes qui reprochent à ce type d'installation de retirer des terres à l'agriculture. En effet, les panneaux seront en hauteur et il est prévu de cultiver en dessous du blé bio.

Le projet est en cours depuis deux ans. Il y a eu tout d'abord les réticences du maire de la commune à instruire le permis de construire, de peur de mécontenter certains de ses administrés hostiles au projet, essentiellement par jalousie. Ensuite le projet a été étudié par des experts et il est passé devant des commissions. A l'heure actuelle, le dossier est bloqué au niveau du préfet et on ne sait pas quand et comment il pourra être débloqué. Les plus pessimistes disent à mes cousins qu'il peut y en avoir en tout pour cinq ans. En effet, des procédures risquent d'être entreprises par des voisins, ceux-ci prétextant une atteinte à la beauté du paysage.

x x x

Le second exemple concerne l'implantation de méthaniseurs sur le plateau du Vexin. Vous vous souvenez peut-être que, il y a un certain nombre de mois, je vous ai parlé des énergies renouvelables issues de la biomasse. L'un des procédés consiste à faire fermenter divers déchets agricoles pour produire du gaz méthane.

Je suis abonnée à la Gazette du Val-d'Oise et, dans chaque numéro, je prends connaissance des querelles entraînées par les cinq projets de méthaniseurs actuellement connus dans le Vexin. Les riverains craignent le passage des camions, les odeurs éventuelles, etc...D'une façon générale, il y a réticence vis-à-vis de tout ce qui est nouveau.

Un premier projet a été refusé car il était prévu d'utiliser comme matière première non seulement des déchets agricoles mais aussi une culture spécialement destinée à la méthanisation.

Un second projet vient d'obtenir l'accord du préfet. Mais, tout de suite, une procédure vient d'être entamée par des habitants du village. Compte tenu des lenteurs de la justice, le démarrage de l'installation risque d'être retardé de nombreux mois.

x x x

Les membres du Gouvernement - et principalement Mme Borne - ont pris conscience des lourdeurs entravant le développement des énergies renouvelables. Il est prévu de prendre prochainement des dispositions législatives afin de fluidifier les procédures.

Croisons les doigts.